



DEPARTEMENT DES LANDES

Nombre de Conseillers en exercice	:	<b>23</b>
(- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL)	:	<b>22</b>
Nombre de présents	:	17
Nombre de votants	:	20
Date de convocation	:	23/11/2017

COMMUNE DE TARTAS  
ARRONDISSEMENT DE DAX

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 29 novembre 2017**

--- o0o ---

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf novembre, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

**Etaient présents :** MM. BROQUÈRES, LAMOTHE, Mme DEGOS, M. DUBOS, Mme COURROS (a procuration pour M. GOSSELIN), M. MARSAN, Mme BRUGAT, M. LAFOURCADE (a procuration pour M. TAUZIA), Mme DARGELOSSE, MM. GAILLARDET, DUBUN, BRUEY, Mme GARRIDO (a procuration pour Mme CELIMON), M. DUPLA, Mmes THIEBLIN, DAUGREILH, M. DUCASSE.

**Etaient excusés :** MM. GOSSELIN (a donné procuration à Mme COURROS), TAUZIA (a donné procuration à M. LAFOURCADE), Mme CELIMON (a donné procuration à Mme GARRIDO).

**Absentes non excusées :** Mmes DUBOIS-MAURY, CHAPUIS.

Un scrutin a eu lieu, Mme DARGELOSSE Noémie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Séance H**

**Délibération n°19**

**DELIBERATION**

**Rapporteur : M. le Maire**

**Objet : Ville de TARTAS – Acquisition d'une parcelle bâtie**

M. le Maire présente le projet de délibération d'acquisition d'une parcelle bâtie avec un local médical.

M. Le Maire souhaite « anticiper les futurs mouvements sur le secteur médical pour les prochaines années, et donc il est intéressant que la commune se positionne ; bien entendu, il faut que les propriétaires soient d'accord ».

Mme THIEBLIN demande des précisions sur l'estimation élevée des domaines.

Projet soumis au vote :

Dans le cadre d'un projet à moyen terme, la Ville de TARTAS serait intéressée pour développer son patrimoine, mais aussi proposer des solutions de logement sur la commune en hyper-centre, (par exemple : *logements sociaux, logements d'urgence, logements conditions modestes, et/ou à usage de bureaux*).

A ce titre, on trouve en centre-ville un immeuble à usage de cabinet médical en rez-de-chaussée comprenant à l'étage un studio.

Aussi, la commune pourrait se prononcer sur un accord de principe pour l'achat éventuel de cet immeuble situé sur les parcelles cadastrées section A n°2105 et 2106, d'une contenance de 1017 m².

.../...



L'acquisition se ferait sur la base de l'estimation des domaines, suite à un avis en date du 29 mars 2017, de l'ordre de 194 000 € (*étant précisé qu'une nouvelle évaluation des domaines serait à faire si l'acquisition n'était pas réalisée avant le 29 mars 2018*).

Il est précisé cependant, que le conseil municipal autorise :

- M. le Maire à lancer des démarches pour acquérir cet immeuble,
- M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents, dès l'instant où une promesse de vente sera formulée par le propriétaire actuel,
- M. le Maire à mandater un notaire ou l'EPFL, pour le compte de la ville

Il conviendra de formaliser concrètement la future destination de ce bien, essentiellement voulue pour des locaux à destination de location et d'en prévoir les inscriptions budgétaires en conséquence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage et de transmission au représentant de l'état dans le département.

**Après en avoir délibéré**

**Oui l'exposé du rapporteur**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**A la majorité**, abstention de Mme THIEBLIN.

**AUTORISE** M. le Maire à lancer des démarches pour acquérir cet immeuble.

**AUTORISE** M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents, dès l'instant où une promesse de vente sera formulée par le propriétaire actuel.

**AUTORISE** M. le Maire à mandater un notaire ou l'EPFL, pour le compte de la ville

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

 Le Maire,  
Jean-François BROQUÈRES